

**Contenu de la présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).**

### **1. Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population ... ;**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par mécanisme de représentation-substitution issu de la réforme dite GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), 13 intercommunalités sont devenues membres du SMAVD en lieu et place des communes duranciennes. La population prise en compte est de 344 522 habitants.

### **2. Priorités du budget ;**

Sur 2019 :

- travaux sur les seuils 5-6 pour 2 M euros,
- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'extension des bâtiments à hauteur de 400 k€.
- Opérations pour compte de tiers : 8,5 millions d'euros intégrant le lancement ou la poursuite d'opérations engagées (Chateaufort, Pertuis, Avignon, Les Mées, Manosque, Villelaure notamment) ainsi que les entretiens annuels.
- Projet de voie verte pour 700 k€
- Suivis des milieux naturels,
- Gestion des accès domaniaux
- Entretien du Domaine Public Fluvial

### **3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure ;**

Section de fonctionnement 2019 :

Budget Principal :

La section s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 6 411 466,70 en léger retrait par rapport au BP 2018 (6 495 000 €)

Les recettes sont constituées par :

- les contributions statutaires des membres à hauteur de 1,5 million d'euros soit un maintien par rapport à l'enveloppe globale définie en 2018
- les contributions volontaires des carriers dans le cadre du Protocole Terrasses, à hauteur de 1,3 million d'euros qui s'affichent au même niveau qu'au BP 2018,
- les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) évaluées à 300 k€,
- les aides financières aux postes et aux missions des financeurs (Dispositif Natura 2000 – 50 k€, le financement par l'Agence de l'Eau des charges de personnel supportées par le budget principal - 50 k€ environ – 300 k€ étant prévus au Budget Annexe),
- le remboursement par le Budget annexe des charges à caractère général portées par la régie du bassin Hydrographique (107 k€)
- le financement de trois postes mutualisés (225 k€) pour le diagnostic des cours d'eau orphelins par les intercommunalités intéressées et le financement octroyé par l'Agence de l'Eau)
- Les recettes inhérentes aux premières conventions de délégation conclues (environ 150 K€) correspondants à 50% du montant classique pour la première année.
- Mise à disposition de modèles produits (25 k€)

Les recettes intègrent enfin le résultat de fonctionnement reporté constaté au Compte administratif 2018 soit 2 544 979,70 €

Les dépenses sont constituées par :

- les charges à caractère général qui s'affichent à hauteur de 540 k€ intégrant une augmentation de 11% par rapport au BP 2018 pour prendre en compte l'évolution de la structure,
- Les charges de personnel qui s'afficheront aux alentours de 2,35 M € contre 1,94 M € au dernier BP 2018 soit une revalorisation de 21 % de ces charges en valeur absolue.

Cette augmentation prévisionnelle de 410 k€ est à mettre en parallèle des nouvelles recettes perçues dans le cadre :

- de la valorisation domaniale (270 k€ pour l'occupation de la parcelle Lafarge et revalorisations d'autorisation d'occupation, 30 k€ pour l'autorisation de la prise d'eau de Pertuis),
- de la prise en charge des frais de personnels dans le cadre des conventions d'accompagnement pour les diagnostics sur les bassins orphelins.
- des délégations GEMAPI (150 k€) et de financement de « missions » de l'Agence de l'Eau pour la création de 3 nouveaux postes

Ce chapitre prend en compte l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT – environ 6%) et la revalorisation indiciaire intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018), en conservant une hypothèse du gel du point d'indice. A noter que les prévisions budgétaires 2019 intègrent les perspectives esquissées par les nouveaux équilibres financiers issus de la refonte statutaire.

### Budget Annexe

Les dépenses de fonctionnement traduisent les moyens en personnel de l'Etablissement Public Territorial de Bassin ainsi que les charges à caractère général affectées. Concernant les charges de personnel, elles seront fixées à hauteur de 360 k€ (qui justifie l'évolution de 10% par rapport au BA 2018) en prenant les mêmes caractéristiques que celles du Budget Principal.

Pour rappel, les dépenses de personnel supportées par ce budget concernent les emplois suivants :

- le Directeur de la Régie,
- un Adjoint Administratif Principal (gestion administrative et financière),
- trois ingénieurs chargés des missions respectives :
  - o mise en œuvre de la GEMAPI (détachement de trois ans),
  - o la gestion de la ressource en Eau (contrat de trois ans reconductible),
  - o l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) - (contrat de trois ans reconductible)

Les charges à caractère général ont été déterminées en prenant le ratio identique à celui de 2018 (c'est-à-dire 0,3 fois les charges de personnel) soit 108 k€ (évolution de 10% de ce poste par rapport au BA 2018). Il s'agira comptablement d'un remboursement des charges au budget Principal.

En recettes de fonctionnement, l'aide aux postes de l'Agence de l'eau à hauteur de 65% des charges de fonctionnement (assiette composée des charges de personnel et d'une partie de charges à caractère général) soit 304 k€ sera inscrite.

Le déficit reporté de l'ordre de 107 k€ devra également être pris en charge par le Budget Principal. Afin d'équilibrer la section, une dotation du Budget Principal sous forme de subvention pour un montant de 164 k€ est prévue (également en hausse de 10%).

### Section d'investissement 2019 :

#### Budget Principal :

La section s'équilibre à hauteur de 14 243 812,51 € (contre 16 888 261 € au BP2018)

Elle comprend notamment :

- Reversement de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 700 k €
- Travaux sur les seuils 5-6 pour 2 M euros,

- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'extension des bâtiments à hauteur de 400 k€.
- Les opérations pour compte de tiers inscrites le seront pour 8,5 millions d'euros intégrant le lancement ou la poursuite d'opérations engagées (Chateaufort, Pertuis, Avignon, Les Mées, Manosque, Villelaure notamment) ainsi que les entretiens annuels. Ces opérations sont par nature équilibrées selon les plans de financement concernés et les conventions de délégations.
- Projet de voie verte pour 700 k€ avec un financement du CD 13.
- Travaux en cas d'urgence de 4 M d'euros
- Dotation de 56 k€ pour le budget annexe est inscrite.
- Besoins propres de la structure sont prévus (matériel, équipements informatiques, véhicules, etc) -300 k€.

En recettes, les excédents de d'investissement reporté (6,7 M d'€) contribuent à compléter le financement des opérations. Cette trésorerie dégagée permet d'une part d'effectuer un portage de multiples opérations mais également de permettre aux membres du SMAVD d'y trouver des facilités de trésorerie dans un contexte fort contraint.

#### Budget Annexe :

La section d'investissement enregistre en dépenses la poursuite de l'étude des usages de la ressource en eau, à l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) débutée en janvier 2018 (150 k€). Il est inscrit 50 k€ concernant l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage menée par le cabinet Artelia dans le cadre du suivi de l'étude. Enfin, divers diagnostics sont également prévus (80 k€). En recettes, le budget de la Régie bénéficie sur ces trois opérations de subventions de la part de la Région (40%) et de l'Agence de l'Eau (40%). Le Budget Principal apporte pour sa part une subvention d'investissement (56 k€) permettant de prendre en charge la part d'autofinancement. La subvention totale apportée par le budget principal du SMAVD pour 2019 s'élèvera à 220 k€ (162 k€ en fonctionnement et 56 k€ en investissement) en ajoutant 107 k€ de prise en charge du déficit.

#### **4. Montant du budget consolidé (dont budget annexe relatif à la régie du Bassin Hydrographique de la Durance) ;**

Budget 2019 :

Fonctionnement :

6 780 k€ dont 378 k€ pour le budget annexe

Investissement :

12 330 k€ dont 282 k€ pour le budget annexe

#### **5. Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :**

620 808 €

#### **6. Principaux ratios**

BP 2019

1	Dép réelle fonct/pop	16,66
3	Rec.réelle fonc/pop	11,08
4	Dép.equipt.brut/pop	41,01
7	Dép.personnel/Dép.réelles fonct	0,41

9	Dép.réelles fonct.+remb.dette/Rec.réelles fonct	1,50
10	Dép.équipt.brut/Recettes réelles fonct.	3,70
11	En cours de la dette/recettes réelles fonct.	0,00

BA 2019

1	Dép réelle fonct/population	1,36
3	Rec.réelle fonc/population	1,67
4	Dép.equipt.brut/population	0,81
7	Dép.personnel/Dép.réelles fonct	0,77
9	Dép.réelles fonct.+remb.dette/Rec.réelles fonct	0,81
10	Dép.équipt.brut/Recettes réelles fonct.	0,49
11	En cours de la dette/recettes réelles fonct.	0,00